

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 11 janvier 2016 à 20 h 03.

PRÉSENTS : M. Marc Dubeau, Maire
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller

ABSENT : M. Jean-François Labranche, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : 1

RÉS.NO.2016-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'ouverture de la séance ordinaire du 11 janvier 2016. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h03 avec l'ordre du jour.

RÉS.NO.2016-01-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. L'ordre du jour de la réunion ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, soit modifié par :
 - a. L'ajout au point 7 (Varia) : Modification de la résolution du conseil n°2015-12-795 concernant la confirmation de la participation de la municipalité au programme MADA;
 - b. L'ajout au point 7 (Varia) : Avis de motion-Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection;
2. Avec ces modifications, le conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

RÉS.NO.2016-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE ET 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 7 décembre et 14 décembre 2015 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine.

RÉS.NO.2016-01-04

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 8 janvier 2016 pour les chèques numéros :
 - a. #C1500467 à C1500476, C1600001 à C1600034, M0000339 à M0000342, V0000343, M0000344, M0000349 à M0000364 pour un montant de 79 090,13 \$;
2. La liste des comptes fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long.

RÉS.NO.2016-01-05

APPROBATION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JOACHIM

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim que les prévisions budgétaires pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse, soient approuvées et que la municipalité contribue financièrement pour un montant de 1 870\$.

RÉS.NO.2015-01-06

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE BEAUPRÉ

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la Maison des jeunes de Beauré;

ATTENDU QUE plusieurs jeunes de Saint-Joachim âgés de 11 ans et plus côtoient activement la Maison des jeunes;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que beaucoup d'aide et d'écoute sont offertes à ces jeunes et qu'il est important et nécessaire de contribuer au maintien de ces services;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim accorde une aide financière d'un montant de 500\$ à la Maison des jeunes de Beauré.

RÉS.NO.2016-01-07

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL N°2015-12-795
CONCERNANT LA CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA
MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME MADA**

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la résolution du conseil n°2015-12-795 afin d'ajouter une personne autorisée à signer les documents afférents au programme MADA;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. La résolution n°2015-12-795 soit modifiée en ajoutant la phrase suivante après le point 2 :
 - a. Autoriser Madame Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents afférents au programme MADA.

**AVIS DE MOTION-
RÈGLEMENT
D'EMPRUNT**

**AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION**

Madame Lucie Racine, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil subséquente, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution à la réfection de la structure de la route et améliorer le drainage et la sécurité des usagers sur une portion de l'avenue Royale (secteur route des Carrières).

RÉS.NO.2016-01-08

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 janvier 2016 à 20h13.

N.B. Je, Marc Dubeau, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, Maire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière